



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU ROBERT
Service des Affaires foncières et du Patrimoine

SAFP/MH/ CPN/CH/2021-

ARRETE n° 2021-

Prescrivant l'enquête publique préalable au transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public routier de la Commune du Robert, de la propriété du chemin « Trou La Guerre » situé au quartier Providence.

Le Maire de la Commune du Robert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 318-3 et R 318-10 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2011 concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office sans indemnité, dans le domaine public communal, de la propriété du chemin dit de « Trou la Guerre » situé au quartier Providence Sainte croix au Robert.

VU la toute dernière liste départementale des commissaires enquêteurs ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Une enquête préalable au transfert d'office sans indemnité dans le domaine public routier communal de la propriété du chemin « Trou La Guerre » situé au quartier Providence Sainte Croix, sur le territoire de la Commune du ROBERT, aura lieu du **03 Novembre 2021 au 19 Novembre 2021**

ARTICLE 2 : Monsieur Jean De Dieu ARMEDE, Adjudant de gendarmerie retraité, demeurant à « Fond Masson – 97 215 RIVIERE SALEE », est désigné comme commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier d'enquête comprend :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la Commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien du chemin
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête correspondants seront déposés aux Services Techniques de la Commune du Robert pendant toute la durée de l'enquête, du 03 Novembre 2021 au 19 Novembre 2021, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 7 h 30 à 14 h 30 sans interruption, sauf les samedis, dimanches, jours fériés; ce, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations.

ARTICLE 5 : Les trois derniers jours ouvrés de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en personne, aux Services Techniques de la Commune du Robert, les observations du public soit :

- **Les 17 et 18 Novembre 2021 de 09 heures à 12 heures,**
- **Le 19 Novembre 2021 de 11 heures 30 à 14 heures 30.**

ARTICLE 6 : Le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire Enquêteur le 19 Novembre à 14 heures 30, qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de la Commune du Robert accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous- Préfet de La Trinité et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait au Robert, le
En 8 exemplaires

Le Maire,

Alfred MONTHIEUX